

## Baclesse 1<sup>er</sup> employeur normand du Challenge « Mai à vélo »



### Qu'est-ce que le challenge « Mai à vélo » ?

Le challenge « Mai à vélo » est un événement national qui vise à inciter à la pratique du vélo partout en France. Collectivités, entreprises, associations et écoles peuvent s'y inscrire et participer au classement de leur catégorie « Collectivités », « Employeurs », « Associations » ou « Etablissements scolaires ».

L'objectif ? Parcourir collectivement le plus de kilomètres à vélo pendant tout le mois de mai.

Quelques chiffres concernant l'édition 2023 au niveau national :

2169 challenges d'activité créés – plus de 100 000 participants – **15.8** millions de kilomètres parcourus

# Baclesse très bien classé pour sa première participation

Le Centre François Baclesse participait cette année pour la première fois à ce challenge dans la catégorie « Employeurs ». Nous avons convié dès le mois d'avril l'ensemble des salariés du Centre à relever ce défi.

**75 professionnels du Centre** ont ainsi rejoint la communauté « Centre François Baclesse » et participé activement au challenge. Ensemble, ils ont parcouru **12 990 km** durant tout le mois de mai.

Avec ce score, le Centre Baclesse se positionne :

## DANS LE CLASSEMENT « EMPLOYEURS » :

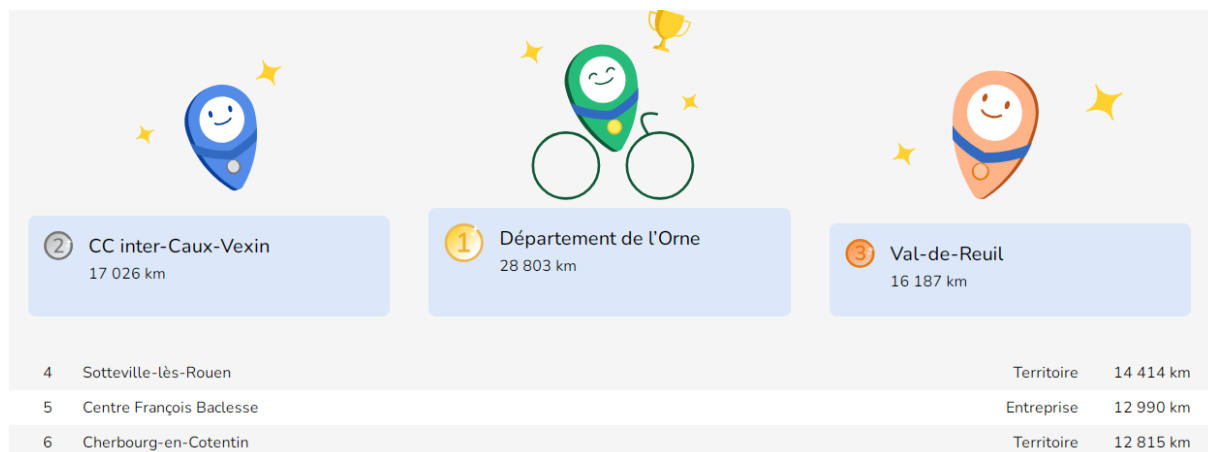
- **1<sup>er</sup> employeur de Normandie (sur 61)**
- **51<sup>e</sup> employeur au niveau national (sur 1 214) et 41<sup>e</sup> des employeurs de plus de 250 salariés (sur 469)**

## DANS LE CLASSEMENT « TOUS TYPES DE CATEGORIES CONFONDUES » PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

- **1<sup>er</sup> sur la communauté urbaine de Caen la mer (sur 32)**



- **5<sup>e</sup> sur la Normandie (sur 101)**



Nous sommes fiers des résultats de notre première participation à ce challenge et félicitons tout particulièrement les professionnels du Centre classés dans notre **top 5** des participants ayant parcouru le plus de kilomètres :

- **1<sup>er</sup> : Pierre-Yves DESLANDES**, du service informatique, avec **1 002 km**
- **2<sup>e</sup> : Alexis CHARDON**, du service de pathologie, avec **988 km**
- **3<sup>e</sup> : Robin FOUILLET**, du laboratoire de biologie et de génétique du cancer, avec **777 km**
- **4<sup>e</sup> : Kathleen WEYTS**, du service de médecine nucléaire, avec **616 km**
- **5<sup>e</sup> ex aequo : Arthur COSTIL et Fabrice GUICHARD** du laboratoire de biologie et de génétique du cancer avec **536 km** chacun.



De gauche à droite sur la photo :

A. COSTIL, K. WEYTS, A. CHARDON, P-Y. DESLANDES, R. FOUILLET et F. GUICHARD

**Nous nous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2024 de ce challenge en espérant faire encore mieux !**

# Baclesse et sa politique de promotion du vélo

Le Centre François Baclesse a signé en 2015 un plan de mobilité avec la Communauté d'agglomération Caen la mer afin d'inciter les salariés à utiliser des modes de déplacements respectueux de l'environnement pour se rendre sur leur lieu de travail.

Dans ce plan de mobilité le Centre s'engage à mettre en place des actions pour :

- Promouvoir l'utilisation des transports collectifs
- Promouvoir l'utilisation du vélo
- S'orienter vers un usage raisonné de la voiture

Depuis 2017, le Centre François Baclesse a déjà mis en place :

- **Un Forfait d'indemnité Kilométrique Vélo**, devenu ensuite en 2020 le **Forfait mobilités durables**. Il s'agit de la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail à vélo ou à vélo à assistance électrique. Le Centre peut également rembourser 50 % des abonnements de location de vélos à assistance électrique dans le cadre de l'indemnité transport.
- **Deux abris vélo couverts**, à disposition du personnel, ainsi que **2 zones de stationnements vélos**. Afin de sécuriser le stationnement des vélos des salariés sur les abris vélo, le Centre met à disposition des antivols sécurisés disponibles sur demande. Il leur est également possible d'accéder aux douches des vestiaires du personnel.

En septembre 2022, le Centre Baclesse s'est engagé dans le **programme « Objectif Employeur Pro-Vélo »**, porté par la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) en signant la charte d'engagement de ce programme, officialisant ainsi son inscription dans une démarche de labellisation.

<https://www.baclesse.fr/baclesse-sengage-vers-le-label-employeur-pro-velo/>

**Salariés venant à vélo au Centre Baclesse :**

- En 2023, **83** salariés ont été convaincus par ce mode de transport (soit 7,18 % de l'effectif).
- Cela représente **+ 30 %** d'augmentation de vélotafeurs depuis 2019.